

# CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016

Aujourd'hui vingt septembre deux mille seize, le conseil municipal a été convoqué pour le lundi 29 septembre 2016, à 19 heures, en session ordinaire.

## Ordre du jour :

- 1°) - Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal
  - 2°) - Porté à connaissance des décisions prises par le Maire
  - 3°) - Allocations en non valeur - Service des eaux (3 délibérations)
  - 4°) - Convention avec la C.2.A. : mutualisation réseau internet et réseaux téléphoniques d'opérateurs
  - 5°) - Convention avec la C.2.A. relative à la mise à disposition d'un logiciel antivirus
  - 6°) - Modification des critères pour l'inscription au conservatoire de musique
  - 7°) - Dénomination de rue
  - 8°) - Modification du tableau des effectifs
  - 9°) - Convention avec la C.2.A. pour la création d'un service commun informatique
  - 10°) - Signature convention contrat groupe des risques statutaires
- Informations sur les risques psycho-sociaux
  - Informations sur les chantiers en cours (Emile Albet et projet gare)
  - Informations sur la restauration pour les enfants en classe U.L.I.S.
  - Questions diverses

L'an deux mille seize et le vingt six septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

**Présents :** Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, GARCIA, Mr CROUZET, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mr KOWALCZYK, Mme THUEL, Mrs PEYRONIE, BARDY, Mme PELLEGRINI.

**Absents :** Mme BABAUX procuration à Mr FABRE  
Mr LEFERT procuration à Mr SOULA  
Mme PESA procuration à Mme RAYNAL  
Mme ANGLES procuration à Mme BALOUP  
Mme CHAILLET

**Secrétaire :** Mr CROUZET

*Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant la liste des procurations reçues.*

*Le premier point de l'ordre du jour est l'approbation du compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal. Ne donnant lieu à aucun commentaire, il est approuvé à l'unanimité.*

*Monsieur le Maire donne la liste les décisions prises depuis le dernier conseil municipal, il rappelle qu'elles sont toutes consultables à la Direction Générale des Services.*

*Il donne ensuite la parole à Delphine Maillet-Rigolet pour la question suivante de l'ordre du jour.*

## ALLOCATION EN NON VALEUR SERVICE DES EAUX - - 3 115,65 € -n° 16/54

Service : Finances locales – Décision budgétaire

**DELIBERATION**

## ALLOCATION EN NON VALEUR SERVICE DES EAUX - - 2 691,91 € -n° 16/55

Service : Finances locales – Décision budgétaire

**DELIBERATION**

## ALLOCATION EN NON VALEUR SERVICE DES EAUX - - 5 629,66 € -n° 16/56

Service : Finances locales – Décision budgétaire**DELIBERATION**

*Delphine Maillet-Rigolet précise qu'il s'agit de différentes factures qui s'étalent de 2012 à 2013 et qui concernent au total environ 90 personnes.*

*Monsieur De Gualy constate qu'en remontant les différents conseils municipaux jusqu'en juillet 2015, on s'aperçoit d'un cumul des non-valeurs qui se chiffre à 34 864 €. Pour donner un ordre de grandeur, si on le ramène aux recettes du compte administratif 2015 on arrive à 5,42 %.*

*Il aimerait savoir si la commune a mené une réflexion, quelle est l'analyse de cette croissance des admissions en non valeur, et quelles mesures éventuelles il est envisagé de prendre.*

*Delphine Maillet-Rigolet répond qu'une réunion a justement eu lieu la semaine dernière avec le Trésorier qui constate lui aussi une difficulté croissante pour les familles à payer leurs factures*

*Elle souhaite une relation plus étroite entre les services municipaux et la trésorerie au niveau des relances. Certes il y a des gens qui ne peuvent pas payer, mais certains déménagent et il est nécessaire de bien récupérer leurs nouvelles adresses.*

*Elle ajoute qu'à partir de l'année prochaine le nouveau logiciel devrait permettre de faire des relances avant les impôts donc avant le trésorier. Il pourrait s'agir d'envoyer des alertes par SMS ou par lettre. Cela avait fait partie d'une réflexion avec le CCAS ainsi que sur les difficultés d'aboutir. Il avait aussi été question d'informer les gens que dans des situations difficiles, ils peuvent se retourner vers le CCAS. Tout cela avait été évoqué avec la commission sur la tarification sociale de l'eau.*

*Monsieur le Maire intervient pour préciser que les autres collectivités rencontrent les mêmes problèmes, les mêmes dérives et les mêmes progressions malgré les efforts qui vont continuer à être produits. Il n'est pas sûr que la tendance sera inversée rapidement. Il dénonce notamment les gros soucis d'impayés à Tarn Habitat, étant lui-même au Bureau, car les familles sont de plus en plus en difficultés*

*Angélique Bentata-Raucoules entre dans la salle.*

**CONVENTION RELATIVE A LA MUTUALISATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RESEAU OUVERTE A L'INTERNET ET AUX RESEAUX TELEPHONIQUES D'OPERATEURS - n° 16/57**Service : Commande publique – Autres types de contrats

*Il s'agit de la mutualisation avec l'Agglomération du système téléphonique et internet afin de se rattacher à un système commun.*

**DELIBERATION**

*David Kowalczyk demande si l'accès à internet "de type public" signifie l'accès gratuit à tout le monde ? Le centre social etc...*

*Delphine Maillet-Rigolet précise que pour l'instant il s'agit juste de se raccorder au réseau.*

*Monsieur Guiraud précise qu'au centre social cela existe déjà et que cela fonctionne très bien.*

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN LOGICIEL ANTIVIRUS - n°**

16/58

Service : Commande publique – Autres types de contrats**DELIBERATION****REGULARISATION DES CRITERES D'INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE**

- n° 16/59

Service : Domaines de compétences par thèmes – Culture

*Joëlle Villeneuve prend la parole et déclare qu'elle avait promis, lors du dernier Conseil Municipal de faire une communication pour inciter un maximum de personnes "les plus éloignées de la culture musicale" à s'inscrire au conservatoire. Force est de constater que malheureusement, très peu de personnes correspondaient aux critères fixés en terme de quotient familial. Elle a reçu quelques familles et travaillé avec la commission action culturelle et patrimoine. Après avis de cette commission et du bureau municipal, il a été décidé de modifier les quotients.*

**DELIBERATION**

Joëlle Villeneuve ajoute que cette proposition émane des échanges avec les parents rencontrés lors des permanences. Pour éviter toute incompréhension des familles elle organisera une réunion à chaque rentrée afin de leur expliquer exactement ce qu'ils auront à payer tant pour la part parent (la participation des familles) que pour la part ville.

Bravo d'avoir changé les coefficients félicite Madame Gonzales, c'est une excellente chose. Elle demande toutefois des éclaircissements sur le nombre de places déposées, en admettant qu'il y en ait plus de 10, comment serait effectué le choix.

Pour le moment, répond Joëlle Villeneuve, il n'y a pas plus de 10 demandes.

Certainement parce que les personnes intéressées sont restées sur les anciens critères répond Madame Gonzales.

Joëlle Villeneuve précise qu'une période de pré-inscription a commencé et que le nombre de personnes qui ont prévu de s'inscrire est déjà connu. Ce nombre ne dépasse pas les 10 et parmi ces personnes il y a des familles avec deux enfants donc il n'y a pas de souci pour cette année. Si évidemment il y avait pléthore une autre année, la commission reviendrait devant le conseil et proposerait un système pour faire un choix.

Madame Gonzales insiste sur le fait que s'il y a 10 personnes inscrites, à partir du moment où sur ces 10 il y en a 2 de la même famille il en serait refusé un.

Joëlle Villeneuve répond par l'affirmative, suivant les critères énoncés précédemment.

Même avec un très bas quotient familial ? demande Madame Gonzalez. Madame Villeneuve acquiesce.

#### **DENOMINATION DE RUE - n° 16/60**

##### **Service : Domaines de compétences par thèmes – Voirie locale**

#### **DELIBERATION**

Monsieur Fabre précise que les habitants de cette rue ont rencontré des difficultés géographiques pour être trouvés. Ils ont été rencontrés et sont tombés d'accord pour cette dénomination de Patus. Il ne restera plus qu'à leur donner un numéro de voirie.

Monsieur le Maire rajoute que cela devrait être le cas dans toute la commune notamment pour éviter des erreurs avec la Poste, plus grave et inquiétant avec les pompiers ou le SAMU. D'où l'absolue nécessité de donner un nom à ce patus.

Madame Gonzales demande, pour les nouveaux arrivant et les personnes, comme elle, qui ne sont pas issues de Saint-Juéry ou même du Tarn, ce que signifie le mot "patus". Elle n'a pas connaissance sur la commune d'un autre nom identique. Ne serait-il pas judicieux de le noter en dessous de la plaque de rue ?

Monsieur Fabre répond qu'un patus est un champ. Ce à quoi Monsieur le Maire précise que le Patus-Crémat à Albi est un lieu très connu.

Monsieur Peyronie témoigne qu'à Fronton sa famille a acheté une maison sur un patus. Il existe un passage pour accéder à l'habitation, mais chacun peut disposer de ce pré qui n'appartient pas à la Mairie mais au groupe de maison.

Monsieur Fabre conclut que les habitants de ce patus seront contents de cette décision.

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - n° 16/61**

##### **Service : Fonction publique – Personnel titulaire et stagiaire – Création, transformation, suppression de poste**

Madame Tafelski explique la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre prochain :

- modification du temps de travail à la demande d'un agent A.T.S.E.M. principal 2<sup>ème</sup> classe, de 30 h à 28 h, : cet agent en a fait la demande formellement.

- créations :

- 1 poste d'animateur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, suite à un avancement de grade
- 1 poste d'animateur territorial afin d'intégrer un agent travaillant à l'O.M.E.P.S. et qui a réussi son concours d'animateur
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet, suite à un appel à candidature en interne pour une mission d'adjoint au responsable des ateliers. Cette mission avait été demandée par le responsable du pôle exploitation développement (le responsable des services techniques). Ce poste coïncide également avec la demande des élus afin que les responsables d'ateliers puissent travailler sur une planification hebdomadaire du travail des agents, et également afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble du travail réalisé pour répondre à la population sur l'avancée de certains travaux. N'ayant pas d'outil permettant une visibilité claire, il a été décidé d'investir dans le logiciel ATAL afin d'optimiser cette planification et cette visibilité demandées.
- 1 poste d'agent technique principal 1<sup>ère</sup> classe suite à un avancement de grade

- 1 poste d'A.T.S.E.M. 1<sup>ère</sup> classe à temps complet suite à la réussite à un concours
- 1 poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe suite à un avancement de grade
- 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, ce sont 2 agents en contrat aidé qui ont donné entière satisfaction et à qui il est proposé ce soir d'être stagiaires et donc de créer ces 2 postes aux espaces verts.

Pour recréer l'historique de ces deux postes, Céline Tafelski précise que pour le premier, il s'agit du départ d'un agent, qui a simplement été remplacé. Quant au deuxième, il remplace un maçon parti à la retraite. Ce poste a été transféré aux espaces verts à la demande du responsable du pôle.

## **DELIBERATION**

### **CONVENTION CREATION SERVICE COMMUN INFORMATIQUE - n° 16/62**

#### **Service : Commande publique – Autres types de contrats**

Madame Tafelski précise que ce service commun existe déjà et qu'il s'agit d'une régularisation.

## **DELIBERATION**

### **SIGNATURE CONVENTION CONTRAT GROUPE DES RISQUES STATUTAIRES - n° 16/63**

#### **Service : Domaines de compétences par thèmes - Environnement**

Madame Tafelski donne quelques précisions sur cette convention, notamment que le marché de 4 ans actuellement en cours arrive à son terme le 31 décembre prochain. La collectivité avait souhaité confier la mise en concurrence du nouveau marché au Centre de Gestion afin qu'il procède à la réalisation de ce marché pour le compte de la ville.

## **DELIBERATION**

*Adopté à l'unanimité.*

#### **Informations sur les risques psycho-sociaux**

Céline Tafelski se propose de faire le détail sur ce qui s'est passé, car il lui semble important que chacun ici ait l'ensemble des informations.

La demande pour débiter cette étude des risques psycho sociaux a été renouvelée dernièrement auprès du centre de gestion. L'interlocutrice étant partie en congé de maternité, son remplaçant a débuté le 5 septembre. Lors d'une réunion d'information à Réalmont le 12 septembre ces deux personnes ont toutefois été rencontrées. Ils nous ont expliqué que la personne titulaire pourrait effectuer la mission pour Saint-Juéry lors de son retour en janvier 2017. Céline Tafelski leur a expliqué que cela faisait plusieurs fois que la commune les sollicitait, et que janvier 2017, pour débiter la mission, était relativement tard. Dans quelle mesure alors aurait-il été possible de commencer la démarche avec son remplaçant, même s'il aurait été judicieux que la même personne suive le dossier. A priori, cela ne leur posait pas de problème car le remplaçant travaillera sur toute la partie récolte des informations, et lorsque la personne rentrera, elle travaillera sur l'analyse et les moyens à mettre en place.

Il avait été entendu que le centre de gestion devait contacter à nouveau la Mairie, or il apparaît finalement aujourd'hui que le remplaçant ne pourra pas débiter la mission au vu de la taille de la collectivité. Il est dans l'incapacité de répondre à cette demande là et par conséquent la personne titulaire ne pourrait démarrer la démarche qu'en janvier 2017.

Surprise de ce changement de dernière minute, la municipalité leur a demandé un mail afin d'en parler ce soir.

Céline Tafelski donne lecture de ce mail qui précise notamment que le remplaçant n'est pas formé pour effectuer ce type de mission, et qu'il leur paraît plus opportun de différer cette mission au premier semestre 2017 afin de présenter la démarche aux élus, aux membres du C.H.S.C.T. et aux agents.

Après réflexion, il a été décidé de convoquer le C.H.S.C.T. dans les 15 jours afin d'en discuter. Soit les représentants du personnel sont d'accord pour démarrer la démarche en janvier 2017, soit on peut demander à un cabinet privé ce qu'il peut nous proposer comme démarche, soit enfin, on peut se rapprocher du service des risques professionnels de la C.P.A.M. en sachant qu'en principe, il n'intervient pas pour les collectivités territoriales.

La décision sera prise avec les agents, après la réunion du C.H.S.C.T.

#### **Informations sur l'aménagement de gare**

Monsieur Marty rappelle qu'une étude architecturale a été inscrite au budget 2016 concernant la gare. Il précise qu'il s'agit d'aménager cette gare en espace culturel, évènementiel et associatif qui comprendra une salle de 200

places, accueillera l'Harmonie Saint Eloi au premier étage, ainsi que des bureaux pour les associations au deuxième étage.

Le concours d'architecte a été lancé. 17 dossiers ont été reçus. Après étude, 3 ont été retenus pour la phase suivante. L'agence Munvez & Morel de Toulouse, l'agence Rinaldi & Levade de Toulouse, et l'atelier d'architecture Peytavin de Montpellier.

Une phase plus constructive du projet débute. Ces architectes vont être rencontrés et travailler sur des plans et des esquisses du projet. Le choix du cabinet sera connu fin 2016, début 2017.

Monsieur Bardy désire connaître les critères qui ont été retenus pour choisir ces trois cabinets d'architecture parmi les autres.

Ces critères sont subjectifs. Ils concernent la compréhension du projet, la composition de l'équipe, savoir s'il y a un acousticien, un architecte des structures, un architecte des fluides etc....

Trois cabinets tarnais ont postulé mais n'ont pas été convainçants quant à leur équipe et surtout par leurs réalisations antérieures en matière de réhabilitation de bâtiments.

Monsieur Bardy ajoute qu'il serait bien pour ce type de projet, qui est tout de même important pour la commune, que l'opposition soit associée, non à titre décisionnaire mais pour avoir des informations sur les critères de choix. Qui a été retenu et pourquoi, avoir des plans, etc...

Monsieur le Maire intervient et rappelle qu'il y a des commissions qui fonctionnent et qu'une partie de l'opposition ne souhaite plus participer aux commissions. Tout le monde ici sait que les décisions sont souvent prises dans ces commissions et précise que les commissions sont ouvertes à tout le monde.

Il ajoute qu'on a affaire ici à une réhabilitation de bâtiment et non à une construction d'où l'attente de la part de la commission de critères très précis notamment pour les architectes ayant déjà travaillé sur des réhabilitations, afin de voir le rendu.

En ce qui concerne le choix géographique des architectes, il n'a pas été question de choisir des tarnais à n'importe quel prix. Le choix s'est porté sur des cabinets d'architectes régionaux et donnant des résultats conséquents sur des projets similaires, prouvant ainsi qu'on n'est pas entrés dans des critères tarnais qui pourraient être pris pour du copinage. Le but étant d'être objectifs, le choix a porté sur des cabinets répondant le mieux aux critères établis à la base et non à leur Région. Cela n'a pas été facile. Monsieur le Maire espère qu'ils ne se sont pas trompés.

Monsieur Bardy demande si ces dossiers sont consultables à la direction générale des services. Ce à quoi Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Pour compléter ses propos, Monsieur Marty mentionne qu'un des architectes choisi a rénové la gare de Mirepoix dans l'Ariège, qui est à quelque chose près le même bâtiment que celui de Saint-Juéry. Il ajoute que le cabinet Peytavin de Montpellier, collabore avec un architecte de Saint Benoît qui a réhabilité le cinéma de Carmaux.

Monsieur Bardy insiste sur le fait qu'il n'y a aucun point de désaccord à ce sujet.

Même si les élus ne sont pas toujours disponibles, Monsieur le Maire assure qu'un gros travail est fait en commissions et lors du Conseil Municipal, il s'agit surtout de valider ces décisions.

À Madame Thuel qui demande quelle est la composition du comité de pilotage, Monsieur Marty répond qu'il s'agit de Monsieur le Maire, Monsieur Soula, Madame Villeneuve, Monsieur Marty et Monsieur Gauvrit.

Monsieur Raynaud précise que Madame Villeneuve, Monsieur Soula et Monsieur Marty sont directement concernés par les thématiques de la future gare. S'ajoutent ensuite le Maire et le Directeur Général des Services.

### **Informations sur la place Emile Albet**

Monsieur Marty rappelle rapidement que il s'agit d'une étude commune à Tarn habitat et à la commune. Une réunion publique a eu lieu le 7 juin dernier et a assez dérouté les personnes présentes car les élus sont arrivés sans projet, juste avec un diagnostic urbain.

Pour devancer la question de Madame Thuel, Monsieur Marty précise que le comité de pilotage était composé des mêmes personnes que précédemment sauf Madame Villeneuve qui a été remplacée par Monsieur Guiraud, adjoint notamment aux logements sociaux.

Monsieur Marty poursuit ses explications : après la deuxième phase, 3 scénarii ont été présentés et on arrive maintenant à une phase d'esquisses qui se clôturera le 4 octobre. Le 11 octobre, lors d'une réunion publique, sera enfin présenté un scénario où il a été tenu compte de tout ce qui a été dit par les riverains et les commerçants, mais rien n'est acté, rien n'est fait. Il précise qu'il s'agit d'une étude de faisabilité où il n'est pas encore question de chiffrage.

La prochaine discussion avec Tarn Habitat concernera forcément le financement du projet. Mais d'ici la fin de l'année, environ à la mi-novembre, une entente sera intervenue.

*Monsieur De Gualy demande si Tarn Habitat, dont il est beaucoup question, sera le futur opérateur de ce projet.*

*Monsieur Marty répond que Tarn Habitat est toujours propriétaire, et qu'à ce titre il sera effectivement le principal opérateur.*

*Plus personne ne désirant prendre la parole, il laisse à Emilie Raynal le soin de présenter l'information suivante.*

### **Informations sur la restauration en classe U.L.I.S.**

*Lors de sa séance du 6 juillet 2015, le Conseil Municipal avait décidé de réactualiser les tarifs des repas de la cantine scolaire. Ces tarifs ont été fixés à 6,50 € pour les personnes extérieures. Emilie Raynal rappelle que ces tarifs existaient déjà. Ce tarif s'applique donc de fait aux familles des enfants qui sont scolarisés en classe U.L.I.S. école, les anciennes C.L.I.S. résidant sur la commune.*

*Suite à la commission enfance jeunesse, aux propositions qui ont été faites ainsi qu'à la réunion du 1<sup>er</sup> septembre avec les Maires des différentes communes du Tarn, (d'Alban à Saint Pierre de Trivisy, en passant par Arthès ou Lescure), impactés par la classe U.L.I.S., il leur a été proposé plusieurs possibilités de conventionnement, soit avec la Mairie, soit avec leur C.C.A.S.*

*Par rapport au conventionnement, il existe deux possibilités*

*- Soit la mairie d'origine fixe le montant d'aide en fonction du montant que la famille aurait payé si elle avait pris les repas dans ladite commune, et à ce compte là il y a 2 facturations : la facturation à la famille, qui correspond au montant qu'elle aurait payé dans sa commune d'origine, et une facturation à la commune de résidence de ces familles-là, ou au C.C.A.S. suivant le cas, correspond à la différence entre le montant que paierait la famille et les 6,50 € ;*

*- Soit la Mairie, ou le C.C.A.S. n'applique pas le montant d'aide en fonction du revenu mais décide d'accompagner la famille avec un montant fixe libre qu'elle a choisi elle-même et la facturation est la même que précédemment.*

*Il y a aussi la possibilité de ne pas conventionner, c'est-à-dire que la municipalité d'origine aide directement la famille concernée. C'est un choix politique qui leur appartient, comme ils peuvent aussi décider de ne pas aider les familles. Certains élus nous l'ont fait remarquer lors de la réunion, il va de soi que suivant les revenus des familles le choix pouvait être de ne pas intervenir financièrement et de ne pas accompagner ces familles-là.*

*Emilie Raynal conclut ainsi les diverses propositions et précise que la plupart des collectivités ont fait le choix de conventionner. Cela implique une délibération du conseil municipal, sachant que toutes les réponses n'ont pas encore été reçues.*

*Seule la commune de Saint-Pierre de Trivisy n'a pas répondu. Ayant appris la veille de la réunion qu'un de leurs "enfants" serait le 12<sup>ème</sup> de la classe U.L.I.S. il était impossible pour la famille et encore moins pour la collectivité de participer à la réunion du 1<sup>er</sup> septembre.*

*Elle rajoute qu'elle trouve dommage que certains membres de l'opposition soutiennent des familles dans leur démarche à propos de ces tarifs alors que des commissions qui traitent ce sujet ont lieu et qu'ils ne viennent pas. Il aurait été bienvenu pour certaines familles que l'opposition participe à ce partage de réflexions et à ces échanges.*

*Blandine Thuel constate qu'au bout de douze mois un système de conventions a été mis en place. Une solution qu'elle trouve relativement compliquée et qui laisse en fait libre choix aux communes d'origine et leur permet de traiter chaque famille suivant des cas extrêmement différents. Elle a été sollicitée encore ce matin à l'entrée l'école où elle se rend quotidiennement par une famille qui lui a indiqué que sa commune d'origine avait refusé la convention. Cette personne a 2 enfants dans la classe, et cela lui paraissait une inégalité flagrante du fait que ses enfants n'ont pas choisi de venir à Saint-Juéry. Blandine Thuel rajoute que, comme l'a souligné Emilie Raynal, ce tarif existait antérieurement, mais il n'était pas applicable au cas des enfants dans ce type de classe.*

*En ce qui concerne les commissions, l'opinion du groupe a déjà été donnée de manière ouverte à différents conseils municipaux, certainement depuis décembre 2015. Blandine Thuel assure qu'ils n'ont pas varié leur position. La majorité a clairement dit qu'elle n'en changerait pas, et elle trouve ça regrettable pour une commune qui se dit citoyenne et de gauche.*

*Emilie Raynal intervient pour rappeler à Madame Thuel que lors de cette réunion les propositions ont fait plutôt l'unanimité des présents et les personnes qui faisaient débat jusqu'alors ne se sont pas manifestées. Les collectivités qui étaient peut-être un peu vindicatives ont tout à fait apprécié la démarche et les propositions faites. Bien qu'il n'y ait pas pléthore de possibilités pour l'instant il n'y a eu que des retours de conventionnement et aucune collectivité ne s'y est opposée.*



*Monsieur le Maire ajoute que le choix est dans le fait qu'une collectivité de gauche n'a pas à prendre en charge les élèves des autres communes. Il revient aux autres communes de prendre en charge ses élèves, comme nous le faisons pour les élèves qui pourraient être ailleurs. Il n'est pas dit qu'une municipalité de gauche doit dépenser l'argent des saint-juériens comme bon lui semble.*

*Ce sont nos enfants et non les enfants des autres communes que l'on doit accompagner, d'autant qu'on ne connaît absolument pas les revenus des parents.*

*Il prend l'exemple de parents qui auraient des revenus très corrects et demande de quel droit les saint juériens devraient payer pour ces familles et pose la question suivante : Est ce qu'une municipalité de gauche doit aider les enfants des autres communes ?*

*Monsieur le Maire en a parlé avec plusieurs de ses collègues qui ne sont pas forcément d'accord et pensent que c'est à chacune des communes d'assumer ses propres enfants.*

*Madame Gonzales signale qu'il n'y a pas de classe C.L.I.S. ou U.L.I.S. dans chaque commune. Cela a permis de conserver une classe supplémentaire. Elle précise que ces enfants font beaucoup de kilomètres pour se rendre dans cette classe. Elle demande pourquoi on ne pourrait pas demander l'avis d'imposition à ces parents pour fixer le tarif de la cantine.*

*Emilie Raynal répond que Saint-Juéry n'a pas à le demander à ces familles. C'est la collectivité d'origine qui le fera, le prendra en charge et donnera le montant afin d'établir la facturation. Au final, le revenu est donc bien pris en compte.*

*Monsieur le Maire précise que le prix de revient du repas est d'environ 9 €, donc, lorsqu'on fait payer 6,50 € cela signifie que la commune fait un effort de 2,50 €. Il prend l'exemple d'un cas extrême et suppose une famille qui arrive de l'extérieur avec des revenus de 12 ou 13 000 € par mois.*

*Il demande à Madame Gonzales si c'est aux finances saint juériennes de prendre en compte la différence et de faire payer 3 € à ces familles-là.*

*Madame Gonzales rétorque que ces enfants sont à Saint-Juéry parce qu'ils ne peuvent pas aller ailleurs.*

*Oui répond Monsieur le Maire, mais c'est à leur commune d'origine de les aider et non à nous.*

*Mais si leur commune ne veut pas répond Madame Gonzales, vous voulez pénaliser les enfants ?*

*Alors si la commune ne veut pas payer pour eux, c'est à nous à le prendre en charge ? Vous expliquerez cela aux saint-juériens déclare Monsieur le Maire.*

*Emilie Raynal explique que la plupart des communes reçues lors de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre ont spécifié qu'ils avaient pris en compte les revenus, et que s'ils ne les aidaient pas, c'est que ces familles avaient des moyens financiers. Elle pense que s'ils font maintenant l'inverse de ce qu'ils ont dit en réunion, c'est un autre problème. On s'en tiendra ici à ce qui a été dit lors de la réunion.*

*Puisqu'il existe avec l'Agglo de nombreuses mutualisations et conventions, Monsieur Bardy demande pourquoi il n'existe pas pour ces problèmes-là des conventions avec les 17 autres communes.*

*L'Agglo n'est pas concernée du tout répond Monsieur le Maire.*

*Emilie Raynal ajoute que ce sont les collectivités qui sont compétentes dans ce domaine. C'est bien pour cela qu'il a fallu faire une convention, parce qu'en fait, il n'existe rien. En France, d'autres collectivités ont adopté ce système de conventionnement.*

*Monsieur le Maire propose de passer aux questions diverses et donne la parole à Julien Le Roch afin de parler d'Octobre Rose.*

*Ce dernier espère que tout le monde a pu remarquer dans une partie de l'avenue Germain Téqui, de la place Emile Albet à la place de la Barrière, les parapluies accrochés à plusieurs mètres du sol.*

*Effectivement, pour la première année, la ville de St-Juéry s'inscrit dans le mouvement d'Octobre Rose qui est mené par l'ADECA 81, il s'agit d'inciter les femmes au dépistage du cancer du sein.*

*Il remercie tout d'abord les agents de la collectivité pour leur contribution, notamment à l'accrochage des parapluies dans la soirée du 19 septembre. Remercier également les résidents qui nous ont permis d'accrocher des câbles supplémentaires sur les façades pour permettre la pose de ces parapluies.*

*Il salue également le travail des agents tout l'été notamment pour la piscine de rivière. Ils ont été très réactifs sur le montage de la piscine et les différents problèmes rencontrés, même s'ils ont été peu nombreux, à chaque fois ils ont toujours été là et il tient à saluer leur travail.*

*En ce qui concerne Octobre Rose, Julien Le Roch remercie toutes les personnes qui y ont travaillé, notamment l'Amicale du Saut de Sabo, Lo Capial, l'O.M.E.P.S., l'A.R.P.A., les agents de la collectivité, notamment le service social et culturel, les conseils de quartier.*

*Il annonce le programme qui débutera à l'Albaret vendredi 30 septembre lors de l'élection de Miss Albigeois où tout le monde est convié, bien évidemment. Le mardi 4 octobre bal de l'A.R.P.A. au Cinélux, avec un dress code : le rose !*

*Tout au long du mois d'octobre se tiendra dans la salle du conseil municipal une exposition de photos réalisées par l'atelier du Capial associé à des témoignages écrits réalisés au cours d'un atelier d'écriture du centre social et culturel animé par Joëlle Villeneuve.*

*Un stand au marché le jeudi 20 octobre, tenu par l'A.D.E.C.A. 81 et la ligue contre le cancer recueillera les dons. Le vendredi 21 octobre, soirée rose à l'espace Victor Hugo à 18 h avec une information menée par le Docteur Barraud Krabé qui dirige l'A.D.E.C.A. 81. Ensuite apéritif dînatoire réalisé par l'atelier cuisine du centre social et culturel. A 20 h spectacle, "les Délieuses de langue" puis une auberge espagnole.*

*Cette première édition sera clôturée le samedi 22 octobre sur la place Marie Curie à 14 h par un après-midi un peu plus sportif : danse autour d'une flash mob, dont la vidéo va circuler sur les réseaux sociaux très prochainement, enfin une balade de 2 circuits en ville pour finir par un goûter.*

*Monsieur le Maire espère qu'à delà de l'aspect esthétique et du côté festif de la chose, le but aura été de sensibiliser non seulement le cancer du sein mais tous les autres cancers de façon à ce que les gens pensent à se faire dépister le plus tôt possible.*

*Monsieur Peyronie prend la parole pour parler de la piscine des Avalats. Il signale que les utilisateurs/baigneurs ont dans l'ensemble été satisfaits. Les pique-niqueurs également. Les propriétaires des jardins un peu moins. Il pense que les toilettes ne devaient pas être bien indiquées.*

*Le stationnement a été plutôt anarchique, lorsqu'il y a trop de monde on se gare où on peut : à l'ombre ou directement dans les prés on ne regarde pas s'il y a des propriétaires.*

*Il ajoute qu'une deuxième échelle serait utile dans le fond du grand bassin, afin que les gens fatigués puissent remonter plus facilement.*

*Julien Le Roch intervient et signale qu'une réunion va avoir lieu prochainement afin de faire le point sur la première saison estivale de cette piscine de rivière, et sera l'occasion d'aborder toutes ces problématiques et notamment l'accès aux toilettes.*

*Monsieur Peyronie interpelle Monsieur le Maire et le remercie de la part de Madame Noworyta pour le stop qui a été placé devant chez elle et signale qu'elle a déménagé chez sa fille à côté d'Agen.*

*Monsieur le Maire prend la parole pour essayer d'apporter des réponses à tous ces questionnements.*

*Cette piscine de rivière a eu le succès escompté, bien qu'elle ait été ouverte avec une quinzaine de jours de retard, grâce ou à cause de l'A.R.S. Un certain nombre de choses sont à revoir et notamment le parking. Monsieur le Maire reconnaît que les véhicules en stationnement ont posé problème. Le 14 août, jour où il faisait très beau, il a été comptabilisé 65 véhicules, ce qui fait beaucoup. Les maîtres nageurs présents l'après-midi, au-delà des remarques que les services techniques ont pu apporter, ont signalé des améliorations qui pourraient être faites. Un gain de place pour les véhicules pourrait être étudié, en incluant les problèmes de sécurité que cela implique. Après, on peut se demander s'il faut aller au delà de ce stationnement car cela ça va faire beaucoup de monde dans la piscine même si tous ne viennent pas se baigner. Certains lisent juste le journal, pique-niquent ou regardent ce qui se passe.*

*Une réflexion va avoir lieu sur l'agrandissement du petit bassin. Les maîtres nageurs ont parlé de l'échelle et de la possibilité de plonger un peu plus loin. Concernant la circulation, même si certains roulent en sens interdit, on le mettra sur le compte de la nouveauté, et d'autres le savent pertinemment. Aux Avalats on n'a jamais vu autant de patrouilles de police que cet été car ils sont passés de façon régulière tous les jours y compris le soir ; Malgré la crainte que certains se baignent le soir, comme c'est le cas à Taranis, rien ne s'est produit.*

*Dans l'ensemble tout c'est bien déroulé, et Monsieur le Maire se dit assez satisfait de ce qui a été proposé à l'ensemble des personnes ; on a pu voir des bébés mais aussi des personnes plus âgées.*

*Tout s'est bien passé avec Mme Noworyta, qui a été reçue avec et sa fille. Concernant les plans de circulation, ils ne sont pas établis à la légère et les forces de police sont évidemment consultées. Le but est de faire remonter non seulement les véhicules mais surtout les vélos vers l'église pour que ces derniers prennent la voie qui leur est réservée. Pour ce faire, il faut absolument un stop. Les véhicules voyant un "cédez le passage" s'arrêteraient pour les voitures mais pas pour les vélos. Pour la sécurité il faut absolument un stop. Monsieur le Maire rajoute que si Madame Noworyta est un peu perturbée par tout un tas de soucis, elle n'a pas vraiment déménagé et sa fille a même l'intention de venir s'installer dans le coin. Elle a proposé un autre plan de circulation qui ne convient pas vraiment. En effet, il faut une*



grande sécurisation dans ce genre de plan et notamment pour les vélos qui sont de plus en plus nombreux. Pour l'instant ils ne remontent pas trop par la voie douce mais plus par la voie routière entre les Avalats et St Juéry. Ce sera un travail de longue haleine de la police. Les choses doivent se passer en douceur et ils ont oeuvré plus dans la prévention.

Monsieur Peyronie observe que tant que le Tarn est "sage" il serait plus prudent de semer de l'herbe où se trouve le sable.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement du sable a été mis à la place de la pelouse mais finalement ce sable a beaucoup plu, pas à tous mais à la majorité, et ne semble pas être une mauvaise chose. Il a été si fréquenté que le passage qu'il fallait laisser pour la remontée des kayaks n'a pas toujours été très respecté, comme doit le savoir Monsieur Peyronie qui est un familier des lieux.

Monsieur Peyronie précise qu'il parle de ce qu'il a vu et non en que tant que membre de l'association des riverains mais lorsque le Tarn se fâche, il arrache.

Il demande pour finir quand arrivera la fibre optique aux Avalats.

Monsieur le Maire répond que pour l'instant elle est uniquement dans le domaine public à Saint-Juéry. Il précise que pour l'instant, il y a choses aussi voire plus urgentes. Déjà avec le téléphone portable c'est compliqué, comme cela s'est vu avec la piscine de rivière, selon les opérateurs, et ceux-là ne se précipitent pas s'il n'y a pas une manne financière à la clé. Peut-être que 3 000 habitants demain aux Avalats pourrait débloquer la situation.

Emilie Raynal souhaite revenir sur plusieurs points. Le premier concerne l'information sur les circuits courts. Le projet avance et le cuisinier part en formation sur cette thématique avec le C.N.F.P.T. Ensuite un travail a été fait avec Saveurs du Tarn Agropoint. Pour l'instant la proposition est la connaissance et la valorisation des produits locaux tarnais au sein de la cuisine centrale, en parallèle avec le collège

Une prochaine commission cantine va traiter de ce sujet là. Les fournisseurs d'Agropoint et les producteurs avec qui ils travaillent vont venir pour une dégustation de leurs produits. A partir de l'année prochaine, ce principe là va être adopté avec un espoir d'une montée en puissance.

Le deuxième point sur lequel Emilie Raynal souhaite revenir concerne un article paru sur les livres de Noël. Elle se dit très déçue et dans l'incompréhension complète puisque apparemment la collectivité ne fait pas travailler les libraires de la commune mais a tout acheté sur Amazone. Elle pense que les comptes et les informations ne sont pas les mêmes pour tous et trouve cela dommage. Elle se propose de donner les bonnes informations et demande à ceux qui souhaitent communiquer sur ce sujet là de la contacter afin de faire circuler des informations réelles et d'éviter les erreurs.

Elle explique donc que dans un premier temps, il a été fait appel à la Maison de la Presse côte Biscons. Comme les années précédentes, elle a fourni l'intégralité des livres des écoles de la maternelle au CM2 hormis pour 4 ouvrages où il a manqué quelques exemplaires. Il a été fait appel à une librairie d'Albi qui a fourni 2 ouvrages. Seulement 4 ou 5 ouvrages ont été achetés sur Amazone.

Emilie Raynal admet avec ironie qu'effectivement dans ces conditions, "tout" a été acheté sur Amazone.

Elle conclut que la Maison de la Presse a également fourni les livres du multi-accueil et précise qu'à l'origine ces livres de Noël étaient achetés sur des vide-greniers. En tant que service public, les enfants du multi-accueil se devaient eux aussi d'avoir des livres dignes de ce nom, c'est-à-dire neufs. Ils ont donc été aussi achetés à la Maison de la Presse de Saint-Juéry et non par n'importe quel biais inventé de toute pièce.

Madame Pellegrini demande où en est la résolution de toutes les incivilités qui ont lieu en ce moment sur la commune.

Monsieur le Maire répond que la résolution de ces situations relève du commissariat de police et se demande ce qu'il peut ou ne peut pas révéler ce soir.

Aux dires du commissariat, certaines affaires avancent bien et devraient aboutir cette semaine ou la semaine prochaine.

Il précise qu'il y aura dans le prochain bulletin municipal de nombreuses informations sur les actions et sur les possibilités d'actions.

Monsieur Bardy se réjouit que pour une fois le secret de l'instruction soit respecté.

Depuis longtemps Monsieur le Maire a contacté Madame le maire d'Albi, Monsieur le Procureur, et le Commissaire, directeur des forces de police du Département et tous ont été d'accord pour travailler ensemble, croiser les renseignements et échanger dans une même confidentialité tant que les enquêtes n'ont pas abouti.

Monsieur le Maire rappelle les difficultés rencontrées notamment lorsqu'un véhicule a brûlé car il ne reste aucune empreinte. Le Procureur n'acceptera pas qu'on lui présente des individus sans preuves concrètes et insuffisantes, même si un certain nombre a déjà été localisé. Les mineurs sont déjà très très fort devant la police et nullement impressionnés.

*Pour l'instant les investigations en sont là. On sait ce qui se passe, on sait où ça se situe, il manque juste des preuves. Monsieur le Maire assure que la cellule de veille va se réunir très prochainement avec les travailleurs sociaux, les enseignants, les forces de police et de justice et les élus afin d'améliorer la prévention. Il est conscient qu'actuellement la population a envie de résultat, et se moque un peu de la prévention. Pourtant, encore Vendredi la police a relevé l'identité de personnes se trouvant sur certains lieux de Saint-Juéry et à diverses heures de la nuit, de façon à recouper éventuellement avec des incivilités qui se seraient produites ces nuits-là. Les forces de police font un travail que la population ne voit pas et ne comprend pas toujours. On en arrive à des listes qui correspondent à des personnes connues par la police et la mairie et malheureusement on constate que ce sont bien souvent les mêmes personnes.*

*Monsieur le Maire termine en précisant qu'un noyau dur assez restreint a été observé, avec un autre noyau dur qui se trouverait dans le quartier de la Renaudie à Albi et qui entretiennent des échanges fréquents.*

*Bernard Grialou prend la parole à son tour et constate que Monsieur le Maire a déjà bien anticipé ses propos. Il ajoute toutefois que dans le journal qui doit sortir le mois prochain, le service communication lui a laissé une grande place ; un article expliquera notamment ce qui a été fait et ce qui pourrait être fait pour mettre fin ou tout au moins diminuer les incivilités qui vont en augmentant. Constat qui malheureusement, ne concerne pas seulement Saint-Juéry, mais un peu tout le département et même au-delà.*

*Il estime qu'il faut apaiser la situation qui dure depuis trop longtemps et qui se traduit par un ras le bol de la population et de la municipalité. Il n'est pas concevable que cela dure.*

*Il ajoute que dans le registre de la sécurité, une action va être menée avec les motards de la commune. A l'aide de vidéos ils vont aider les personnes qui en auront besoin à remettre à jour leurs connaissances sur le code de la route, à reconnaître les nouveaux panneaux qui sortent régulièrement par exemple au niveau des nouveaux ronds-points.*

*Par ailleurs, d'ici la fin de l'année une réunion va avoir lieu avec les sapeurs pompiers concernant les accidents domestiques, pour les personnes d'un certain âge mais aussi pour les plus jeunes. La police viendra aussi pour parler des problèmes de sécurité à la sortie d'un domicile, les choses à faire ou ne pas faire par les personnes d'un certain âge qui désirent retirer de l'argent à la banque, les façons de tenir le sac à main lorsqu'on est sur le trottoir, etc...*

*Monsieur Bardy se dit un peu gêné par ces propos qu'il estime fatalistes et pas réellement dans de la réaction. Il assure que les gens aujourd'hui sont excédés et qu'un jour ou l'autre va arriver un vrai problème ; une personne va se faire tuer, d'un côté ou de l'autre et il va falloir gérer une situation difficile.*

*Il constate que dans toute la France les forces de police n'ont pas, soit les moyens, soit les ordres pour œuvrer. Des inspecteurs, des capitaines ou des lieutenants sortent de leur réserve pour dire qu'ils n'ont pas le droit de faire certaines choses. Monsieur Bardy ignore si c'est le cas à Albi. La police et la gendarmerie sont là pour la sécurité des biens et des personnes, or les gens aujourd'hui considèrent que ça n'est plus le cas, qu'ils ne font plus leur travail. Il est conscient que c'est très dur pour eux, et qu'ils ont des heures de travail importantes à cause de l'état d'urgence, mais la population, à tort ou à raison a cet état d'esprit qui peut amener à des incivilités.*

*Monsieur Bardy ajoute que c'est son ressenti, et sûrement le cas d'autres personnes qui estiment que si la police ne peut pas s'en occuper, pour quelque raison que ce soit, s'il ne veulent pas, ou n'ont pas les ordres pour, ils vont constituer une milice ou autre.*

*Il assure qu'il n'est pas contre la municipalité, ni la police ou autres, c'est ce qui remonte de ce que qu'il entend et s'il l'entend d'autres l'entendent aussi.*

*Monsieur Grialou proteste que s'il tient ce genre de raisonnement à la population, ça ne va pas les rassurer. Il connaît le travail de la police et sait ce qu'il font en ce moment, même si ça ne peut être étalé ou publié dans la Dépêche. Il rappelle les propos de Monsieur le Maire quant aux solutions qui vont être apportées et aux personnes connues mais qui ne peuvent être interpellées sans preuves.*

*Si les forces de police d'Albi font tout ce qu'il faut pour que ça se passe dans de meilleures conditions, Monsieur Bardy se dit prêt à l'accepter et à être avec eux.*

*Bernard Grialou allègue que ce sont ses propos en préambule ; les gens commencent à être fatigués de ce qui se passe. Comme il l'a dit lors d'un précédent conseil municipal les policiers sont contents lors d'une prise en flagrant délit mais cela reste l'exception avec toutes les ruelles de Saint-Juéry à moins d'avoir de la chance, ou d'être aidé par la population. Lorsque quelqu'un aperçoit une personne bizarre, au lieu de taper sur sa fenêtre pour la faire partir, ce serait mieux d'appeler la police afin qu'ils puissent l'interpeller.*

*Monsieur le Maire répond à Mr Bardy qu'il entend les mêmes choses que lui dans les rues. Ce à quoi il répond qu'il ne faut pas céder à la tentation de remplacer la police. S'il est possible de l'accompagner, il ne faut en aucun cas la remplacer car cela s'avère trop dangereux pour tout le monde.*

*Monsieur le Maire précise qu'effectivement, lorsqu'on fait le constat de cette dérive sociétale qui touche la France entière, on pourrait verser dans le fatalisme en se disant qu'en fait il n'y a rien à faire. Il pense qu'il faut*

toujours être dans l'action et la réaction, et essayer de mettre en place tous les moyens possibles pour que ces choses là cessent ou en tout cas ne dégénèrent pas davantage.

Il confirme que les forces de police sont en nombre insuffisant notamment à Albi où il y a uniquement 2 véhicules qui tournent la nuit. Ce qui veut dire que s'il se passe quelque chose à Albi, Arthès ou Lescure et si on les appelle, ils ne peuvent pas venir dans la minute qui suit car ils sont ailleurs.

Monsieur le Maire explique qu'ils sont allés renforcer la police qui n'est pas mieux lotie de Carmaux lors des fêtes de la Saint Privat, ce qui implique un seul véhicule pour Albi. Ils sont également allés renforcer une manifestation à Montauban pour un week-end, où justement les incivilités ont lieu le plus souvent. Effectivement, ce constat est plutôt fataliste, mais Monsieur le Maire pense qu'il faut essayer de continuer de travailler dans la prévention.

Il rappelle que la police a relevé un certain nombre d'identités retrouvées pour certains tout au long de la nuit le vendredi soir ainsi que la semaine précédente. Il va aussi être question d'essayer de travailler avec les parents de ces enfants-là même si ça n'est pas concluant car bien souvent il s'agit de familles mono parentales qui sont déjà dans la difficulté avec leur adolescent de 11, 12 ou 13 ans. Parmi les noms relevés certains viennent d'Albi d'où la nécessité de travailler ensemble car il n'y a pas de frontière entre la Renaudié et Saint-Juéry. Les échanges sont fluides et se font à pied. Il s'agit surtout de la Renaudié qui vient vers Saint-Juéry. Il y aura ensuite la phase répression. Malheureusement, cela concerne des mineurs et les mesures appliquées par la justice sont souvent légères.

Monsieur le Maire affirme qu'il a les mêmes échos que Monsieur Bardy mais que la police fait ce qu'elle peut avec les moyens qu'elle a. Si on sort la nuit, on va inévitablement les croiser car il viennent des dizaines de fois. Sauf que, comme l'a dit Bernard Grialou lorsqu'on pose un allume barbecue sur un pneu c'est très compliqué de le prendre en flagrant délit.

Monsieur le Maire reconnaît que toute cette problématique n'est pas simple à résoudre. Il est allé récemment à Toulouse où des collègues Maires de la région sont confrontés au même problème. Certains policiers en ont aussi marre et tous ceux qui sont impactés par ce vandalisme ont envie d'autre chose et baisseraient volontiers les bras, mais chaque fois qu'on fait appel à eux ils sont là.

Le problème est de résoudre rapidement ces incivilités. Si on soupçonne certains groupes d'avoir trouvé comme faille d'incendier les véhicules, il y a certainement eu des règlements de comptes pour des trafics de drogue mais aussi des véhicules brûlés par leur propriétaire.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur Bardy le secret de l'instruction.

Emilie Raynal évoque le travail fait par le Programme de Réussite Educative et le centre social notamment sur la parentalité. Travail récemment reconnu par la C.A.F. Un travail a commencé avec les familles déjà connues des services sociaux et accompagnées par tout un tas de dispositif. Reste à trouver quels autres moyens peuvent être mis en œuvre pour les accompagner au mieux et régler les difficultés qu'elles rencontrent avec leurs enfants au sein de leur famille. Du personnel du service jeunesse a été titularisé. L'objectif étant de travailler sur les 12/14 ans et après sur les 16/25 ans. Mais cela va prendre du temps.

En conclusion, Monsieur le Maire espère qu'au prochain Conseil Municipal certaines affaires auront été enfin résolues. Il remercie l'assemblée de sa participation et souhaite une bonne soirée à tous.

La séance est levée à 21 h 45.

N° d'ordre	N° délib.	Objet
1	54	Allocation en non valeur – Budget du service de l'eau
2	55	Allocation en non valeur – Budget du service de l'eau
3	56	Allocation en non valeur – Budget du service de l'eau
4	57	Convention C.2.A. : mutualisation réseau internet et réseaux téléphoniques d'opérateurs
5	58	Convention avec la C.2.A. relative à la mise à disposition d'un logiciel antivirus
6	59	Modification des critères pour l'inscription au conservatoire de musique
7	60	Dénomination de rue
8	61	Modification du tableau des effectifs
9	62	Convention avec la C.2.A. pour la création d'un service commun informatique
10	63	Signature convention contrat groupe des risques statutaires

Jean-Paul RAYNAUD

Julien LE ROCH

Delphine MAILLET-RIGOLET

Michel MARTY

Emilie RAYNAL

Antoine GUIRAUD

Joëlle VILLENEUVE

Jean-Pierre SOULA

Céline TAFELSKI

Bernard GRIALOU

Alain FABRE

Brigitte BALOUP

Georgette BABAUX  
*Procuration à Mr Fabre*

Christine GARCIA

Thierry LEFERT  
*Procuration à Mr Soula*

Vincent CROUZET

Carole TRUTINO

Angélique BENTATA-RAUCOULES

Germain GRIMAL

Vanille PESA  
*Procuration à Mme Raynal*Elodie ANGLES  
*Procuration à Mme Baloup*

Marc DE GUALY

Marie-Louise GONZALES

David KOWALCZYK

Malika CHAILLET

*Absente*

Blandine THUEL

Marcel PEYRONIE

Stéphane BARDY

Nathalie PELLEGRINI

**Décisions prises en vertu de l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités territoriales :**

**Décision n° 16/37**

Le Maire de la Commune de SAINT-JUERY,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de Saint-Juéry,

VU la proposition présentée par la société ERMHES pour le contrat d'entretien d'un élévateur installé à la mairie,

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir un contrat d'entretien pour assurer la maintenance de ce matériel pour lui conserver un état de fonctionnement optimum ;

**- D E C I D E -**

Article 1 : Il sera conclu un contrat d'assistance avec la société SARL ERMHES dont le siège social est situé 23 rue P. et M. Curie BP 20408 33504 VITRE, afin de maintenir l'élévateur installé à la mairie de SAINT-JUERY en bon état de fonctionnement.

Article 2 : Le montant annuel à engager au titre de cette dépense est de 669,87 € H.T. (TVA en sus au taux légal) et sera imputé sur les crédits du budget de la ville. Ce contrat est conclu pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée, sans que la durée totale du contrat ne puisse excéder 3 ans. Il prend effet au 01/12/2017.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune, Monsieur Le Trésorier d'Albi Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Décision n° 16/38**

Le Maire de la Commune de Saint-Juéry,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 Avril 2014 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de Saint-Juéry,

VU la proposition de contrat de maintenance et assistance technique pour la solution IPRESO© de la société SAS NAPAKEO utilisée par le service de communication,

Considérant que cette maintenance est indispensable au fonctionnement de ce logiciel,

**- D E C I D E -**

Article 1 : Un contrat de maintenance et assistance technique pour la solution IPRESO© la solution IPRESO© par le service de communication de la Mairie, sera passée avec la société SAS NAPAKEO dont le siège social est situé 3 rue des Pyrénées, 31700 Toulouse.

Article 2 : Le montant annuel à engager est de 588 € H.T. pour l'année 2016-2017 et sera révisé pour les années suivantes. Les crédits seront prélevés sur les crédits du budget de la ville article 6156.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune, Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Décision n° 16/39**

Le Maire de la Commune de Saint-Juéry,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 Avril 2014 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de Saint-Juéry,

VU la proposition présentée par l'association Racontarn, en vue de l'organisation d'une veillée contée, le 20 septembre 2016,

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer les conditions d'intervention de cette association,

**- D E C I D E -**

Article 1 : Il sera conclu un contrat de prestations avec l'association Racontarn dont le siège social est situé MJC de Gaillac, 10 avenue Aspirant Buffet, 81000 Gaillac, représenté par Madame Sophie Blavier, en vue d'assurer une veillée contée le mardi 20 septembre 2016 à l'espace Victor Hugo à Saint-Juéry.

Article 2 : Le montant à engager au titre de cette dépense est de 750€ et sera imputé sur les crédits du budget de la ville.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune, Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Décision n° 16/40**

Le Maire de la Commune de Saint-Juéry, Conseiller Départemental du Tarn

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 portant délégation d'attributions du dit Conseil Municipal au Maire de Saint-Juéry,

Vu la proposition présentée par l'association ABC actions culturelles représentée par Madame Véronique HUYET de la Cie de Bouche à Oreilles, organisant des spectacles interactifs "Voyages musicaux pour Petites Oreilles les 14 novembre 2016, 12 janvier, 14 mars et 12 mai 2017.

Considérant qu'il est nécessaire de concrétiser cet engagement par un contrat,

- DECIDE -

Article 1 : Il sera conclu une convention avec l'association ABC actions culturelles représentée par Madame Véronique HUYET de la Cie de Bouche à Oreilles, dont le siège social se situe 63 boulevard Silvio Trentin, 31200 Toulouse, pour l'organisation des spectacles interactifs "Voyages musicaux pour Petites Oreilles les 14 novembre 2016, 12 janvier, 14 mars et 12 mai 2017. Les actions se dérouleront dans les locaux du Multi accueil rue Jean-Paul Sartre à Saint-Juéry.

Article 2 : Le montant à engager au titre de cette dépense est arrêté à la somme de 600 €, soit 150 € par matière d'intervention.

Article 3 : La dépense sera imputée au budget principal de la ville, article 6228 "rémunérations d'intermédiaires - divers.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Décision n° 16/41**

Le Maire de la Commune de SAINT-JUERY,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de Saint-Juéry,

VU que le contrat passé avec EDF concernant l'accès Internet au service Di@lège (service de gestion en ligne des données de consommation et de facturation d'énergies) a donné entièrement satisfaction.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la signature d'un nouveau contrat afin d'éviter toute rupture dans la fourniture de ce service,

- DECIDE -

Article 1 : Il sera conclu un contrat d'accès au service de gestion en ligne de données de consommation et de facturation d'énergies: Di@lège Internet, avec la société Electricité de France.

Article 2 : Ce contrat prend effet à la suite de l'ancien, pour une durée de 36 mois jusqu'au 31 octobre 2019.

Article 3 : Le coût du service est de 17.75 € HT par mois. La dépense sera prélevé sur le budget de la ville, article 611.



Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune, Monsieur Le Trésorier d'Albi-Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

---

Aujourd'hui vingt deux novembre deux mille seize, le conseil municipal a été convoqué pour le lundi 28 novembre 2016, à 19 heures, en session ordinaire.

**Ordre du jour** :

- 1°) - Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal
  - 2°) - Porté à connaissance des décisions prises par le Maire
  - 3°) - Présentation rapport d'activités C.2.A.
  - 4°) - Modifications statutaires et transfert de compétences à la communauté d'agglo. de l'Albigeois
  - 5°) - Décision modificative n° 2 (budget principal)
  - 6°) - Décision modificative (service de l'eau)
  - 7°) - Autorisation signature convention prise en charge des repas des enfants de la C.L.I.S.
  - 8°) -
- Questions diverses